

## ARRETE DU MAIRE

PERMANENT NUMÉROTAGE  
103-105 AVENUE DE CLAYE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu la demande de numérotage du Cabinet ALTIUS Géomètres Experts associés, liée à la division de la propriété cadastrée AI 336, visant à la constitution de deux lots bâtis

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Le lot A, nouvellement cadastré AI 1096, est numéroté au 105 avenue de Claye.

#### ARTICLE 2 :

Le lot B, nouvellement cadastré AI 1097, est numéroté au 103 avenue de Claye

#### ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Madame la Directrice des affaires civiles et accueil des Administrés de la Ville de CHELLES,
- Cabinet ALTIUS, 42rue Marcelin Berthelot, BP74, 93701 DRANCY Cedex

- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot  
51079 REIMS Cedex,
  - Le service du Cadastre de MEAUX,
  - La Poste de CHELLES,
  - France Télécom,
  - ENEDIS,
  - Hôtel des Impôts,
  - Service Assainissement de la CAPVM,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, **2 4 MARS 2021**



**Brice Rabaste**  
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le **2 6 MARS 2021**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

VILLE DE CHELLES

# Propriété de Mme DUMAS Rose

## PLAN DE DIVISION

Références Cadastrales  
 Adresse : 103 Avenue de Claye  
 Références avant division : AI n° 336  
 Références après division : AI n° 1096-1097  
 Contenance cadastrale : 13a 97ca  
 Superficie indicative : 1388 m<sup>2</sup>

ECHELLE : 1/200

M	MODIFIE LE	NATURE DE LA MODIFICATION	MOD. N° 3
1	21/06/2018	PLAN DE DIVISION	
2	20/07/2018	BORNAGE DE LA DIVISION	
3	30/07/2018	MISE A JOUR DES REFERENCES CADASTRALES	



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
 CARRIÈRES VALONNIÈRES D'ARTÈRES  
 n° d'inscription : 0000000000

CONTRÔLE PAR Q1 LE 30/07/2018



**DML**  
 Yves DUMAS-MANOSER  
 Géomètre-Expert  
 103 Avenue de Claye  
 77100 CHELLES  
 Tél. 01.60.26.00.22  
 E-mail : yves.dumas@orange.fr  
 N° d'inscription : 0000000000  
 RAI : 18897046/79

Coordonnées rattachées au système RGF 93 CC 49 sans déformations. (G.P.S. Temps Réel)  
 Nivellement rattaché au N.G.F. altitudes normales  
 NOTA : Les limites ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.

MISE EN AVERTISSEMENT DES PROPRIÉTAIRES ET USUAIRES ET FORMER À TITRE INDICATIF PAR LA BASE DE DONNÉES COMMUNALES SUR LA REPRÉSENTATION  
 CADASTRALE DE LA COMMUNE DE CHELLES. LE PLAN DE DIVISION EST ÉLABORÉ À PARTIR DE LA REPRÉSENTATION CADASTRALE EN VIGUEUR À LA DATE DE RÉDACTION DE CE PLAN. LE PLAN DE DIVISION EST ÉLABORÉ À PARTIR DE LA REPRÉSENTATION CADASTRALE EN VIGUEUR À LA DATE DE RÉDACTION DE CE PLAN.

